



## LICENCE DE DIFFUSION

# A.I.M.S.A.

**Cette Licence de diffusion A.I.M.S.A. est nominative et attribuée à titre individuel**

**Elle ne couvre que le bénéficiaire de ce document.**

L'association AIMSA « no sacem inside » déclare être habilitée à représenter les artistes de son catalogue dans les termes de la licence AIMSA « no sacem inside » pour la diffusion et garantie que le ou les œuvres proposées pour la diffusion sont sous licence AIMSA « no sacem inside ».

**CETTE LICENCE DE DIFFUSION EST ATTRIBUEE A :**

NOM DE LA STRUCTURE : Cornut Informatique

TYPE DE STRUCTURE : entreprise

ADRESSE : 1 Rue De La Presse

VILLE : Saint Etienne

CODE POSTAL : 42000

COURTE DESCRIPTION DE L'ACTIVITE : Cornut est une entreprise de diffusion en Voix sur Ip, et nous aurions besoin de musiques libres de droits pour les mises en attente.

NOM ET PRENOM DU OU DES CONTACTS : GOUDET Julien

TELEPHONE : 0477910622

ADRESSE MAIL VALIDE : [jgoudet@cornut.fr](mailto:jgoudet@cornut.fr)

SITE INTERNET : <http://www.cornut.fr>

**(En cas de changement d'adresse mail il est important de prévenir l'AIMSA)**

**Il a préalablement été exposé que :**

**L'artiste reste seul titulaire des droits reconnus par la licence AIMSA « no sacem inside » sur son œuvre.**

**La licence de diffusion AIMSA « no sacem inside » interdit à autrui et donc aux diffuseurs de s'approprier l'œuvre pour la transformer et/ou la commercialiser sans l'autorisation formelle de l'auteur et/ou propriétaire de l'œuvre**

L'association reste seule décisionnaire de la diffusion ou pas des œuvres. Qu'elle tiendra informés les diffuseurs du changement de statut d'une œuvre. Qu'elle mettra à disposition de l'artiste la liste des éventuels diffuseurs.

**Le Diffuseur dispose d'une adresse email valide afin d'être tenu informé des éventuels changements de statut d'une œuvre.**

AIMSA « no sacem inside » et le Diffuseur souhaitent se rapprocher afin de mettre en place une collaboration permettant la diffusion et la mise en avant des artistes autoproduit.

**Le Diffuseur s'engage à citer et/ou préciser par affichette que les artistes sont sous licence AIMA « no sacem inside ».**

Le Diffuseur qui ne diffuse que les titres du catalogue AIMA n'est pas redevable de frais Sacem pour cette diffusion.

Pendant la diffusion des artistes sous licence AIMA « no sacem inside », le diffuseur s'engage à respecter les lois en vigueur, nationales ou internationales sur les droits d'auteurs en cas de diffusion d'artistes sous le régime SACEM ou autres organismes nationaux ou internationaux. Dans le cas contraire l'association AIMA « no sacem inside » sera dégagée de toute responsabilité.

**À CE TITRE, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1. OBJET DE CETTE LICENCE DE DIFFUSION**

1.1. La présente Licence de diffusion a pour objet de définir les conditions de la diffusion et de la mise en avant des artistes sous licence AIMA « no sacem inside ».

**ARTICLE 2. DURÉE DE CETTE LICENCE DE DIFFUSION**

2.1. Cette licence de diffusion est attribuée pour une période indéterminée  
À compter du 05/03/2009

2.2. L'AIMA se réserve le droit d'annuler cette licence de diffusion sans avoir à justifier sa décision. Cette Licence de Diffusion sera retirée au diffuseur notamment dans le cas du non respect des articles décrits dans ce document, de la licence AIMA « no sacem inside » ou de la charte du site AIMA « no sacem inside ».

**ARTICLE 3. INTÉGRALITÉ DU CONTRAT**

3.1. Cette Licence de diffusion exprime l'intégralité des obligations des parties.

**ARTICLE 4. LEGISLATION APPLICABLE**

**LOI FRANÇAISE**

La présente Licence de Diffusion est régie par la loi française. Si elle devait être traduite dans une langue étrangère, seul la Licence de Diffusion en langue française fera foi.

ARTICLE 5. RAPPEL DES POINTS ESSENTIELS DE LA LICENCE DE DIFFUSION

\*L'artiste reste seul titulaire des droits reconnus par la licence AIMSA « no sacem inside » sur son œuvre.

\*La licence AIMSA « no sacem inside » interdit à autrui et donc aux diffuseurs de s'approprier \*l'œuvre pour la transformer et/ou la commercialiser sans l'autorisation formelle de l'auteur et/ ou propriétaire de l'œuvre

\*Le Diffuseur s'engage à citer et/ou préciser par affichette que les artistes sont sous licence AIMSA « no sacem inside ».

\*Le Diffuseur qui ne diffuse que les titres du catalogue AIMSA n'est pas redevable de frais Sacem pour cette diffusion.

Fait à Monistrol sur Loire

le 05/03/2009

Sigantaire (s) pour l'Association AIMSA « no sacem inside »

Pascal CHAMBON  
Président de l'AIMSA :

Pascal Chambon  
Pour AIMSA  




Jean François LE HIR  
Vice Président de l'AIMSA :

Jean François LE HIR.  
Pour L'AIMSA  
